



INSTITUTION

Plan d'action de sobriété énergétique de Cap Atlantique



L'ampleur de la crise énergétique se traduit par la flambée des coûts liés aux dépenses d'énergie, ayant un impact sur l'ensemble de la population, l'agglomération de Cap Atlantique s'associe à l'effort collectif demandé par le Gouvernement et décide de mettre en place un plan d'actions visant à une baisse globale de 10% de la consommation d'énergie.

Publié le 21 novembre 2022

Ce vendredi 24 novembre Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande et président de Cap Atlantique ainsi que Pascal PUISAY, Maire de Pénestin et vice-président à la transition écologique chargé de l'énergie, du climat et de la mobilité se sont réunis pour présenter le plan de sobriété énergétique de l'agglomération de Cap Atlantique.

Plan de sobriété énergétique : pourquoi ?

Celle-ci poursuit son engagement en faveur du climat avec la mise en place de son plan de sobriété énergétique. Ce plan s'inscrit en complément des démarches menées par les communes du territoire et fait écho au "plan d'urgence sobriété énergétique" communiqué cet été par l'État, qui vise, d'abord à la réduction de la consommation énergétique dans le pays à hauteur de 10 % d'ici 2024 et, ensuite à restreindre les risques de coupures d'énergie cet hiver.

Retrouvez toutes les infos sur le plan de sobriété sur la page "[Plan de sobriété](#)".



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**